

#### Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### **GEFIP INVEST - PATRIMOINE ACTION I**

Compartiment de la Sicav Gefip Invest de droit luxembourgeois Code ISIN: LU1269727175

GESTION FINANCIERE PRIVEE (ci-après « GEFIP ») est la société de gestion de la SICAV

## Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion: assurer une revalorisation en euro constant, nette de frais de gestion supérieure de 300 points de base à celle du taux de l'inflation en France, avec un profil de volatilité de la valeur liquidative qui s'efforcera de rester, ex post, en deçà de la moitié de la volatilité de l'indice mondial des actions World Msci exprimé en euros. L'indicateur de référence du fonds est le taux d'inflation en France mesuré par l'INSEE (tabac compris).

La construction du portefeuille privilégie une diversification optimale des différents risques associés aux choix issus du processus de gestion. Afin de réaliser son objectif de gestion, le Compartiment sera exposé à hauteur de 60% maximum de son actif net aux marchés actions internationales. L'univers d'investissement s'étend sur toutes les zones géographiques y compris sur les pays émergents et sans restriction de taille de capitalisation avec un minimum de 500M€ au moment de la souscription. L'exposition aux pays émergents sera limitée à 40% de l'actif net. Selon l'analyse interne du risque de crédit mise en œuvre par Gefip, le Compartiment pourra investir également jusqu'à 100% de son actif dans des obligations publique et/ou privée, sans contrainte d'éligibilité en terme de notation de crédit minimale, de sensibilité et de maturité. L'exposition du portefeuille aux titres jugés spéculatifs « Haut rendement sera limitée à 30% de l'actif net.

Le Compartiment pourra être exposé au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

Afin de gérer ses liquidités, le Compartiment pourra également investir dans des instruments du marché monétaire dont notamment des titres de créances négociables ainsi que des prises en pension.

L'investissement en parts ou actions d'OPC et/ou de fonds d'investissement est limité à 10% de l'actif net.

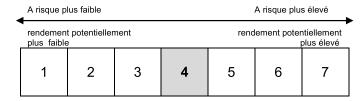
Des instruments financiers peuvent être utilisés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action, de taux, et/ou de change. Le gérant pourra intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et engager jusqu'à 100% de l'actif du Compartiment.

L'Action I capitalise ses revenus.

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues tous les jours jusqu'à 12h et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Cette Action pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

# Profil de risque et de rendement



Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle du Compartiment sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associé à l'Action I n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.

- L'exposition diversifiée aux marchés actions, aux risques de taux, de crédit et de change explique le classement du Compartiment dans cette catégorie.
- Le Compartiment n'est pas garanti en capital.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : le Compartiment investit dans des titres dont la qualité de crédit peut se détériorer. Il existe donc un risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur, la valeur des obligations ou bien des instruments dérivés liés à cet émetteur peut baisser.
- Risque de liquidité: le Compartiment investit dans des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.
- Risque de contrepartie: risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

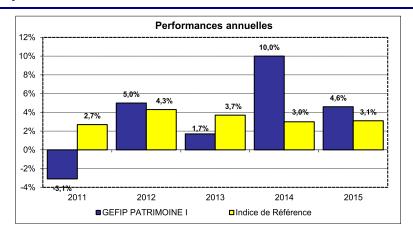
#### **Frais**

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00% maxi,
	0% si convention avec GEFIP
Frais de sortie	0,00%
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être	
prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi	
(entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie). L'investisseur peut	
obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif	
des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Compartiment sur une année	
Frais courants	1,27%
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines	
circonstances	
Commission de	10% de la surperformance annuelle au-
performance	dessus d'Eonia capitalisé + 3% annualisé
	et au-delà d'un taux minimum de 5%.

- Les frais d'entrée et de sortie affichés constituent les maxima applicables et sont acquis à la GEFIP.
- Ce Compartiment a repris l'historique du fonds français Gefip Patrimoine qu'il a absorbé le 27 Avril 2016. Le taux de frais courants correspond à une simulation sur la base des encours du fonds absorbé au 31 décembre 2015. Pour appréhender les modifications de frais, il convient de lire la lettre adressée aux porteurs du fonds absorbé le 27 Avril 2016 (www.gefip.fr\lettre-fusion.pdf)
- Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « Frais » du prospectus de ce Compartiment disponible sur le site internet de la société de gestion.

## Performances passées



- Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne présagent pas des performances futures.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Les performances affichées sont calculées en EURO
- Ce Compartiment a repris l'historique du fonds français Gefip Patrimoine qu'il a absorbé le 27 Avril 2016. L'objectif et la politique d'investissement sont rigoureusement identiques entre l'entité absorbée et absorbante.
- Ce compartiment est valorisé depuis le 27 Avril 2016, date de cette fusion/absorption.

# Informations pratiques

- La valorisation est quotidienne ; les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées le jour de valorisation jusqu'à 12h auprès de BNP Paribas Securities Services Luxembourg et 11h auprès de BNP Securities Services France (agent de transfert local). Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Jour de valorisation : en cas de jour sans cotation, le compartiment sera valorisé le jour précédent. Le compartiment ne cotera pas en cas de fermeture d'Euronext Paris, d'un jour férié Luxembourgeois, et aux dates suivantes : 25/03/16, 28/03/16, 5/05/16 et 6/05/16, 16/05/16, 14/07/16, 15/08/16, 1/11/16, 11/11/16, 24/12/16.
- Le dépositaire de la SICAV est BNP Paribas Securities Services Luxembourg.
- Le prospectus complet de ce compartiment, les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles au siège de la SICAV: 60 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg; GEFIP, 20 rue Quentin Bauchart 75008 Paris et BNPSS, 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin
- Selon votre régime fiscal, les plus-values liées à la détention de parts de ce compartiment peuvent être soumises à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de GEFIP.
- La responsabilité de GEFIP ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.